

**CONDUITE A TENIR EN CAS DE MALADIES TRANSMISSIBLES DANS UNE COLLECTIVITE D'ENFANTS
(D'après le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique en France-mars 2003)**

PATHOLOGIE	EVICION
Angine non streptococcique	NON, Fréquentation de la collectivité à la phase aigüe non souhaitable
Angine/scarlatine à streptocoque A	OUI Pendant 2 jours après le début de l'ATB
Bronchiolite	NON, Fréquentation de la collectivité à la phase aigüe non souhaitable
Bronchite	NON, Fréquentation de la collectivité à la phase aigüe non souhaitable
Conjonctivite	NON, Fréquentation de la collectivité à la phase aigüe non souhaitable
Coqueluche	OUI Pendant 5 jours si traitement par Macrolide ou autre ATB efficace
Gale	OUI -Gale commune jusqu'à 3 jours après le traitement -Gale profuse jusqu'à négativation de l'examen parasitologique
GEA non documentée et/ou présumée virale	NON, Fréquentation de la collectivité à la phase aigüe non souhaitable
Grippe	NON, Fréquentation de la collectivité à la phase aigüe non souhaitable
Hépatite A	OUI Pendant 10 jours après le début de l'ictère
Hépatite B et C	NON
Impétigo	-Streptocoque A : Non si lésions protégées, oui 72H après le début de l'ATB si lésions trop étendues et non protégées -Staphylocoque doré : Non si lésions protégées, oui 72H après le début de l'ATB si lésions trop étendues et non protégées
Infection à CMV	NON
Infection à HSV	-Herpès cutané péri-buccal : NON -Gingivo-stomatite : NON, fréquentation de la collectivité à la phase aigüe non souhaitable
Pieds-Mains-Bouche	NON
Mégalérythème épidémique (5ème Maladie)	NON
Molluscum contagiosum	NON
MNI	NON
Oreillons	OUI Pendant 9 jours après le début de la parotidite
OMA	NON, Fréquentation de la collectivité à la phase aigüe non souhaitable
Rhinopharyngite	NON, Fréquentation de la collectivité à la phase aigüe non souhaitable
Roséole	NON
Rougeole	OUI Pendant 5 jours à partir du début de l'éruption
Rubéole	NON
Teigne	OUI sauf certificat médical attestant d'une consultation et de la prescription d'un traitement adapté
Tuberculose	OUI Tant que le sujet est bacillifère et jusqu'à l'obtention d'un certificat attestant que le sujet n'est plus bacillifère
Typhoïde-Paratyphoïde	Oui Retour sur présentation d'un certificat médical attestant de 2 coprocultures négatives à 24H d'intervalle au moins 48H après l'arrêt du traitement
Varicelle	NON, Fréquentation de la collectivité à la phase aigüe non souhaitable
Verrues vulgaires	NON, Piscine et sports pieds nus autorisés